

**PROCES-VERBAL RÉDUIT  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2019**

REPUBLIQUE FRANCAISE – DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE - VILLE D'OSNY

---

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du Conseil Municipal du jeudi 7 février 2019.**

Le sept février deux mille dix-neuf à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le premier février deux mille dix-neuf s'est réuni en séance publique.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Murielle DUFLOS, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Nicole SIEPI, M. David AIMÉ, Mme Sylvie GUIGON, M. Jean-Claude PINQUET, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Christine ROBERT, M. Claude MATHON, Adjoints.

M. Maurice CZARNECKI, Mme Maryse GINGUENE, M. Daniel HEQUET, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Chaouki BOUBERKA, Mme Caroline OLIVIER, M. Jean-Marc CHAILLIOU, Mme Laurence TEREFENKO, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, M. Franck GAILLOT, M. Marcel LALLIOT, Mme Barbara LEVESQUE, Mme Armandine MARTINEZ, M. Laurent ACHITE-HENNI, M. Dominique COUVREUR, M. Pascal-Eric LALMY, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNÉ POUVOIR :**

M. Sylvain LANDEMAINE	à	M. Jean-Claude PINQUET
Mme Christelle BENDADDA	à	M. David AIME
Mme Jeannine VATIN	à	M. Laurent ACHITE-HENNI
Mme Patricia DESBATS	à	M. Dominique COUVREUR

**ONT ÉTÉ ABSENTS :**

M. Lionel ROUX

Mme Céline LAURENT

**SECRETAIRE DE SÉANCE :**

Mme Sylvie GUIGON

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 33.

## LE CONSEIL MUNICIPAL :

---

### 013.02.2019 FINANCES BUDGET PRIMITIF 2019

---

**Adopte à la majorité**, 3 votes contre du groupe de l'opposition « Rassembler pour faire gagner Osny » et 2 abstentions du groupe de l'opposition « Osny pour vous avec vous » (M. Achite et Mme Vatin), le budget primitif de la commune de l'exercice 2019 qui s'établit comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 19 999 171 €  
RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 19 999 171 €  
DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 5 421 116 €  
RECETTES D'INVESTISSEMENT : 5 421 116 €

---

### 014.02.2019 BATIMENT DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2019 (DETR)

---

**Autorise à l'unanimité**, Monsieur le maire à solliciter la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) auprès de l'Etat au taux maximum pour les opérations suivantes :

- **Priorité 1** : Réhabilitation partielle du Forum des Arts et des Loisirs : réfection de l'éclairage de la grande salle, mise en conformité électrique, travaux de menuiseries  
Montant prévisionnel : 145 000 € HT
- **Priorité 2** : Equipements des écoles primaires de tableaux numériques interactifs et d'ordinateurs portables.  
Montant prévisionnel : 41 495 € HT

---

### 015.02.2019 BATIMENT ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU VAL D'OISE

---

**Approuve à l'unanimité**, l'adhésion de la Commune au C.A.U.E du Val d'Oise, ayant son siège social Moulin de la Coulevre, rue des Deux Ponts, BP 40163 Pontoise, 95304 Cergy-Pontoise Cedex.  
La cotisation annuelle s'élève, à minima, à 1250 € (mille deux cinquante euros - tarif 2018). Pour 2019 et pour les années ultérieures, celle-ci pourra évoluer en fonction du montant de la cotisation fixée chaque année par l'assemblée générale du CAUE.

---

### 016.02.2019 VOIRIE AMENAGEMENT DE LA RUE DE MONTGEROULT - DEMANDE D'UNE AIDE DEPARTEMENTALE A L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE - DISPOSITIF ARCC ECOLE

---

**Autorise à l'unanimité**, Monsieur le maire à solliciter les subventions au taux maximum auprès du Conseil départemental du Val d'Oise en vue de réaliser les travaux de requalification de la rue de Montgeroult.

---

**017.02.2019 JURIDIQUE / FONCIER****ACCEPTATION DU LEGS UNIVERSEL FAIT AU BENEFICE DE LA COMMUNE PAR MME ODETTE LAROSA**

---

**Accepte à l'unanimité**, le legs universel constitué au bénéfice de la Commune suite au décès de Mme Odette LAROSA.

---

**018.02.2019 MARCHES PUBLICS****CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE MA 18.BAT. MOE – CONSTRUCTION D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE ET EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE ST EXUPERY : DECLARATION SANS SUITE – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC ATELIER FERNANDEZ & SERRES, Architectes Mandataires.**

---

**Décide à l'unanimité**, de prendre acte de la déclaration sans suite du concours de maîtrise d'œuvre du 19 avril 2018 pour la construction d'une école élémentaire (16 classes), et l'extension de l'école maternelle Charcot (4 classes), décidée par le Maire pour les motifs d'intérêt général.

**Approuve à l'unanimité**, le protocole transactionnel relatif au versement de 50 400 € (cinquante mille quatre cents euros) à ATELIER FERNANDEZ & SERRES, architectes mandataires, ayant son siège social 965 Chemin Pierre Pascal, 13100 Aix en Provence, en raison de la déclaration sans suite du concours de maîtrise d'œuvre, publié par avis de publicité du 19 avril 2018, en ce qu'il indique également :

- en contrepartie, l'engagement de ATELIER FERNANDEZ & SERRES architectes mandataires, de renoncer à toute instance ou action judiciaire à l'encontre de la décision municipale du 18 octobre 2018 de déclaration sans suite,
- une renonciation réciproque à tous recours concernant la transaction.

**Autorise à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel et à en négocier, s'il y a lieu, les termes, avec ATELIER FERNANDEZ & SERRES, architectes mandataires, ayant son siège social 965 Chemin Pierre Pascal, 13100 Aix en Provence.

---

**019.02.2019 MEDIATHEQUE****MANIFESTATION POLAR'OSNY, LE FESTIVAL DU ROMAN POLICIER, 2EME EDITION - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'ILE DE FRANCE, DU CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE**

---

**Autorise à l'unanimité**, Monsieur le Maire à solliciter les subventions au taux maximum pour la réalisation de l'édition 2019 du festival Polar'Osny auprès de la DRAC Ile de France, de la Région Ile de France et du Département du Val d'Oise.

---

**020.02.2019 EDUCATION****ELECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS / CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITE D'EDUCATION A LA SANTE ET A LA CITOYENNETE DU COLLEGE NICOLAS FLAMEL**

---

**Décide à l'unanimité**, de désigner Mme Laurence TREFENKO en tant que titulaire et Mme Jennifer BALLAND en tant que suppléante, qui sont appelées à siéger au sein du conseil d'administration et au comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté du collège Nicolas Flamel et ainsi participer à leurs travaux.

---

**021.02.2019 AFFAIRES GENERALES  
VEHICULES MIS A DISPOSITION DES AGENTS COMMUNAUX**

---

**Décide à l'unanimité**, de FIXER l'attribution de véhicules communaux de la façon suivante :  
Véhicule de fonction :

- Directeur général des services

Véhicules de service dont le remisage est autorisé à domicile :

- Directeur général adjoint des services
- Directeur des services techniques
- Directeur adjoint des services techniques
- Directeur de l'éducation
- Technicien responsable du service bâtiments
- Technicien responsable du service voirie
- Gardien principal du château de Grouchy

**Autorise à l'unanimité**, Monsieur le Maire à adapter la liste des véhicules de fonction et de service au fur et à mesure de l'évolution de l'organigramme des services et à prendre les arrêtés individuels portant autorisation d'utilisation de véhicule de fonction et de véhicule de service avec remisage à domicile

---

**022.02.2019 RESSOURCES HUMAINES  
CREATIONS D'EMPLOIS**

---

**Approuve à l'unanimité**, les créations de postes suivants :

Poste à créer au 1<sup>er</sup> février 2019 :

- Ingénieur = 1

Poste à créer au 1<sup>er</sup> mars 2019 :

Technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe = 1

---

**023.02.2019 ENVIRONNEMENT  
ADHESION DE LA COMMUNE DE NEUILLY-EN-VEXIN AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR  
L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE PONTOISE (SIARP)**

---

**Décide à l'unanimité**, d'émettre un avis favorable à l'adhésion de la Commune de Neuilly-en-Vexin au SIARP à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019.

---

**024.02.2019 AFFAIRES GENERALES  
DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122.22 DU CODE GENERAL DES  
COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

---

**PREND ACTE** des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la réunion de l'assemblée communale du 13 décembre 2018.

**Approuve à l'unanimité**, la convention avec l'AMETIF pour assurer les missions de médecine préventive. La convention est consentie pour une durée d'un an à compter du 15 février 2019.

Le montant de la cotisation annuelle sera calculé, en fonction de l'effectif déclaré et transmis à l'AMETIF, par la collectivité lors de la déclaration annuelle (peu importe le nombre de visites faites sur l'année). La collectivité est facturée 105€ TTC / par agent déclaré.

Les pénalités de retard, en cas d'absence non justifiée, s'élève à 60€ TTC en sus du tarif mentionné ci-dessus. La prestation de service est estimée à 28.300 euros TTC pour 2019.

Le montant est susceptible d'évoluer en fonction du nombre d'agents déclarés.

Fait à Osny, le 13 février 2019.



Le Maire,

Jean-Michel LEVESQUE

